

Politique sur la remise de prix

Document 218155

Contexte et objet

Cette politique vise deux objectifs :

- A. Célébrer les réalisations exceptionnelles sur le plan actuariel et les succès des Fellows et des associés.
- B. Souligner l'importante contribution bénévole des nombreux Fellows et associés non-élus de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Portée

La présente politique précise les prix qui peuvent être remis aux membres.

Énoncés de politique

1. Célébrer les réalisations exceptionnelles sur le plan actuariel

Le président de l'ICA peut choisir de souligner les contributions importantes à la promotion et à l'avancement de l'image publique de la profession au Canada et/ou sur la scène internationale.

Le Conseil d'administration de l'ICA peut choisir de souligner les contributions importantes qui favorisent l'avancement des connaissances et des compétences des actuaires (suite aux recommandations des directions qui, à leur tour, peuvent avoir reçu des recommandations des commissions). Voici quelques exemples de contribution : a) communications publiées dans des publications professionnelles, actuarielles ou autres publications scientifiques canadiennes ou internationales; b) des livres scientifiques sur des sujets actuariels ou autres sujets s'y rapportant; c) notes de présentation et notes se rapportant à la pratique; d) logiciel.

Le Conseil d'administration de l'ICA peut choisir de souligner l'excellence en éducation des étudiants canadiens ayant obtenu les meilleures notes lors des examens préliminaires en actuariat administrés conjointement par la Casualty Actuarial Society et la Society of Actuaries et ainsi encourager ces personnes à devenir actuaires.

2. Souligner les efforts consentis par les bénévoles

L'ICA créera de nombreuses et fréquentes occasions de reconnaître les membres pour un large éventail de service à titre bénévole. Les exigences énoncées dans cette section de la politique seront mises en œuvre conformément à la [ligne directrice](#) déterminée par le siège

social en consultation avec un groupe consultatif de bénévoles. Cette ligne directrice fournit également une définition de la notion de « période de service ».

- a. Il conviendra que l'ICA remercie officiellement les membres du Conseil d'administration et les présidents et vice-présidents des directions à la fin de leurs mandats respectifs.
- b. Une lettre de remerciement de la part de l'ICA sera remise à un Fellow ou un associé qui complète avec succès une période de service à titre de bénévole au sein d'une direction, d'une commission ou d'un groupe de travail.
- c. Chaque bénévole complétant avec succès trois (bronze), six (argent) ou douze (or) périodes de service bénévole recevra un certificat de mérite prêt à être encadré, de même qu'une épinglette spécialement conçue.

Exemptions

S.O.

Signalement aux échelons supérieurs/gestion des cas de non-conformité à la présente politique

S.O.

Définitions et abréviations

S.O.

Documents connexes

[Directive concernant la Politique sur la remise de prix](#)

Références

S.O.

Suivi, évaluation et révision	
Date d'approbation	Le 19 septembre 2018
Date d'entrée en vigueur	Le 19 septembre 2018
Autorité d'approbation	Conseil d'administration
Responsable de la révision	Président/Siège social
Révision précédente et dates de révision	Le 26 novembre 2014
Cycle de révision	Tous les trois ans
Prochaine date de révision	2021

Procédures S.O.
